

# Procès verbal d'assemblée générale pour l'année

## 2002

**Association** : Collectif de la Fraternité Salonnaise

**Adresse** : ZI La Gandonne, le Quintin - 13300 SALON DE PROVENCE

**Tél.** : 04.90.53.46.28

## Procès verbal

Les membres de l'association « le Collectif de la Fraternité Salonnaise » se sont réunis en assemblée générale le 20 novembre 2003 à 18h30, à la salle Saint-François de Salon de Provence.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés :

◆ Présents :

M. MAS Camille, M. CORTESI Claude, M. PALETTI Antoine (représentant M. LACOSTE), M. DUMAS Pierre, M. BELMONTE (représentant Mme VERVISCH), M. DARDALHON Charles, Mme LEFLOCH, Mme FALETTA, Melle VIUDES, M. FERRAT, Mme BLANC-PARDIGON Michelle, Mme CHARTRAIN Florence, M. FAVRE, Mme LISZEZ (représentant M. MONTECOT), Mme VAUDIN (représentant M. VIDAL), M. FLOUPIN Jean-Maurice, Mme MOULIN Danièle, M. ROBERT Olivier, M. ISNARD Nicolas, M. BRETON (représentant M. LEANDRI Philippe), M. MARTINO, Mme LANDOIS (M. ATIGHA), M. JOURDAN Jean-Max, M. AIM Robert, M. RENAUD Robert.

◆ Excusés :

M. TONON Michel, M. MITTRIDATI Vincent, M. MAGGI Jean-Pierre, M. AUTIE, M. CORTESI Michel, M. ROUQUETTE Yvon, M. le Commissaire de Police, M. le Commandant des Pompiers, Mme NOCHUMSON-FELICI Yolande, M. MOYNET Lionel.

En conséquence, le quorum prévu par l'article 21 des statuts étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Antoine PALETTI, en qualité de président.

Parole au président :

Le président rappelle l'ordre du jour, les documents s'y rapportant ont été remis ..aux membres du conseil d'administration à leur arrivée.

- *Ordre du jour*
- *Rapport moral du président*
- *Rapport d'activité*
- *Présentation du bilan financier*
- *Questions diverses*

Lecture est faite du rapport moral du président (voire documents en annexes).  
En "absence de questions, le président donne la parole au directeur.

Parole au directeur :

Monsieur CORTESI présente le rapport d'activité de l'association pour l'année 2002 (voire documents en annexes).

*Réactions de Aimes BLANC-PARDIGON et CHARTRAIN à propos de l'accueil d'Ultra-Urgence*

*Il n'est pas seulement destiné aux personnes qui ne peuvent pas accéder à la Fraternité Salonaise pour des problèmes de drogues et d'alcool, il s'agit aussi de proposer un hébergement complémentaire pour les soirs où la Frat' est au complet ou pour les personnes qui ne veulent pas laisser leur chien. En effet, la loi fait obligation aux communes de ne laisser personne dehors en période dite de «grands froids ». La commune a donc décidé de participer financièrement à la mise en place cet accueil*

*Réponse de M. CORTESI*

*Le nombre de personnes se présentant avec des chiens reste limité mais il est vrai que les propriétaires de chiens sont très attachés à leur animal et ne le quittent que difficilement.  
Il faut noter que si cet accueil découle effectivement d'une obligation de l'état, il est essentiellement financé par lui*

M. CORTESI poursuit la présentation du rapport d'activité avec la présentation de l'accueil Parents/Enfants. Il précise que ce vendredi, il n'y aura pas de distribution car les stocks de produits pour bébé ont été épuisés. La distribution sera interrompue le temps de récupérer des produits en quantité suffisante. Ces produits sont difficiles à obtenir, l'association est en attente, avec la Banque Alimentaire des 28 et 29 novembre et un appel lancé à Logidis.

En effet, ce jour même, le directeur a assisté à la remise des produits de « la semaine de la solidarité Champion », sur la plateforme Logidis de Salon. A cette occasion, la Fraternité Salonaise a reçu une pyramide de boîtes de conserves, soit 3 tonnes de denrées alimentaires en conserve.

*Intervention de Mme BLANC-PARDIGON : Elle revient sur la définition du CAMPS et sur la présentation de l'accueil Parents/Enfants qui est destiné aux parents d'enfants de 0 à 6 ans. Remerciements à la Frat et au Collectif des Associations Caritatives Salonaises pour avoir répondu présent pour le complément à cette action la distribution de produits bébés. A ce propos, elle fait remarquer qu'il serait bien d'avoir des fruits et légumes frais.*

Conclusion du directeur.

#### Présentation du bilan financier par l'expert-comptable :

M. Pansier fait une présentation des comptes au 31/12/02 et les compare avec les comptes de l'exercice 2001. Il précise que si l'équilibre financier de l'association est précaire, elle est gérée convenablement.

Plus personne ne demandant la parole, il est procédé au vote sur les différents points à l'ordre du jour.

#### Vote :

- Première résolution : l'assemblée approuve le rapport moral du président. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
- Deuxième résolution : l'assemblée approuve le rapport d'activité 2002. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
- troisième résolution : l'assemblée approuve le rapport financier 2002 et le report du résultat de l'exercice sur l'année 2003. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

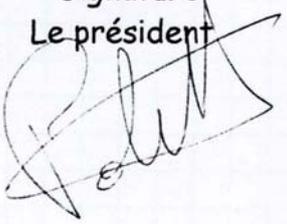
- Quatrième résolution : l'assemblée renouvelle le mandat de Monsieur PALETTI Antoine comme président.
- Cinquième résolution : l'assemblée renouvelle le mandat de Monsieur DUMAS Pierre comme vice-président.
- Sixième résolution : l'assemblée renouvelle le mandat de Monsieur MAS Camille comme trésorier.
- Septième résolution : l'assemblée renouvelle le mandat de Monsieur DARDHALON Jean Charles comme trésorier-adjoint.
- Huitième résolution : l'assemblée renouvelle le mandat de Mme VERVISCH Géraldine comme secrétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Un apéritif est offert par la Fraternité Salonnaise.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal *signé* par le président et le secrétaire de la séance.

Signature  
Le président



Signature  
Le secrétaire

